

VOS INTERLOCUTEURS EN ASSURANCE CONSTRUCTION



**Un Pôle d'experts pour vous accompagner
sur tous vos besoins liés au Risque Construction**

- **6 souscripteurs** spécialisés Construction
- **12 Chargés d'indemnisation**, amiable et contentieux
- **11 inspecteurs sinistres Construction**
- **Un réseau de cabinets d'experts Construction**

VOS CONTACTS ASSURANCE CONSTRUCTION

**Demander un projet, une attestation
et mettre à jour vos contrats**

02 97 46 57 85

souscription-construction@groupama-loire-bretagne.fr

**Déclarer ou se renseigner
sur un sinistre**

02 97 46 50 53

construction@groupama-loire-bretagne.fr



L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE



[groupama.fr](https://www.groupama.fr)



Groupama
la vraie vie s'assure ici

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE ?

L'assurance Dommages-ouvrage vous garantit le paiement des travaux de réparation des dommages, de nature décennale⁽¹⁾, qui peuvent apparaître dans les dix ans suivant la réception d'une construction.

○ **VOUS ÊTES DONC ASSURÉ, PAR EXEMPLE, EN CAS :**

- d'infiltration d'eau par la toiture affectant l'utilisation de vos bureaux...
- de désordres affectant les fondations de votre école...

Pourquoi l'assurance Dommages-ouvrage est-elle indispensable ?

○ **UNE MULTITUDE DE PROFESSIONNELS INTERVIENT SUR VOTRE CHANTIER... SAVEZ-VOUS S'ILS SONT CORRECTEMENT ASSURÉS ?**

Souscrire une assurance Dommages-ouvrage, c'est la garantie :

- D'une indemnisation certaine.
- D'une indemnisation rapide sans avoir à rechercher la responsabilité des différents constructeurs, ni à engager une action en justice longue et aléatoire.



○ **AINSI, VOUS POUVEZ PROCÉDER RAPIDEMENT À LA RÉPARATION DU BÂTIMENT ENDOMMAGÉ SANS PERTE FINANCIÈRE !**

- L'assurance couvre le montant total des travaux nécessaires à la remise en état de l'ouvrage à hauteur du coût total de la construction.
- Les frais d'expertise et les mesures conservatoires préconisées sont pris en charge.

L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Une protection qui vous assure une tranquillité pendant 10 ans !



Ce qui peut arriver

○ **LES SOLS COULÉS D'UNE SALLE DE SPORT SE DÉFORMENT ET EMPÊCHENT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES.**

- La commune veut faire jouer la garantie décennale de l'entrepreneur qui a réalisé ces sols. Malheureusement, il n'était pas assuré en responsabilité décennale pour ces travaux spécifiques et refuse de prendre les travaux de réparation à sa charge.
- La commune, ne pouvant se permettre de laisser la salle fermée plusieurs mois, se voit dans l'obligation de faire réaliser les travaux à ses frais.
- Elle exercera un recours direct contre l'entrepreneur : long, coûteux et sans garantie de remboursement.

○ **LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE AURAIT PU ÉVITER CES DÉSAGRÈMENTS. COMMENT ?**

- En cas de dommages affectant la solidité de l'ouvrage ou rendant l'immeuble impropre à sa destination, Groupama prend rapidement des mesures et organise le recours auprès des assureurs des constructeurs.
- Vous retrouvez très vite l'utilisation de votre bâtiment et reprenez vos activités dans les meilleures conditions !

¹⁾ Garantie en cas d'impropriété de l'ouvrage à sa destination ou d'atteinte à sa solidité.

NB : L'assurance Dommages-ouvrage est obligatoire pour de nombreux ouvrages, en particulier ceux destinés à l'habitation ; lors de la phase de projet, l'architecte vous apporte conseil et expertise.



BÉNÉFICIEZ D'UNE MEILLEURE PROTECTION, EN SOUSCRIVANT

LA GARANTIE DES DOMMAGES IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS AUX DOMMAGES MATÉRIELS ASSURÉS

Dans une usine agro-alimentaire, des fissures importantes apparaissent sur plusieurs murs. L'entreprise est contrainte de cesser sa production. Cette garantie lui permet d'être indemnisée des pertes financières subies.

LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT DES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT

La ventilation d'une maison de retraite fonctionne mal. Cette garantie permet de procéder rapidement à la réparation ou au remplacement du matériel afin d'assurer le confort des résidents.



...ET GARDEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

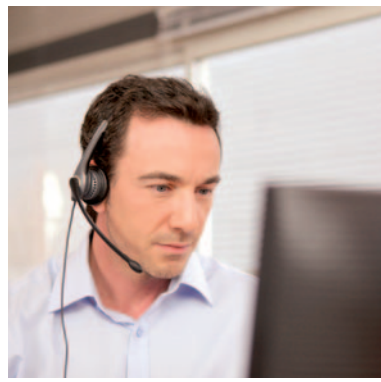


LES AVANTAGES GROUPAMA

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE OU PRIVÉE ? UNE ENTREPRISE ? NOUS AVONS UNE SOLUTION D'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR VOUS.

Profitez des nombreux avantages Groupama :

- Une réponse rapide sur étude de votre dossier,
- Pas de franchise, quelle que soit la garantie souscrite,
- Un interlocuteur privilégié et spécialisé en assurance vous accompagne et vous conseille,
- Un numéro direct pour le contacter pour toute demande d'assurance ou interrogation.



CONSEILS GROUPAMA

• Une opération de construction ou de rénovation prévue ?

Pensez à nous contacter dès l'origine de votre projet Vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement optimal et de conseils avisés.